

DECISION DU MAIRE N° DEC2022-99

ANIMATIONS ORGANISEES PAR LA MEDIATHEQUE DE LA VILLE DE CRÉPY-EN-VALOIS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des ateliers d'écriture au sein de la médiathèque,

DECIDE

Article 1:

Une convention est signée avec Monsieur Luc LEWANDOWSKI domicilié à ROUVILLE (60800), 7 rue Albert Callens, pour la mise en place d'une intervention musicale au sein de la médiathèque de Crépy-en-Valois.

Article 2:

Monsieur Luc LEWANDOWSKI réalisera une intervention musicale « Bébés lecteurs » spécial Noël le 17 décembre 2022, pour 30 personnes.

Article 3:

Le coût forfaitaire de la prestation pour les trois ateliers est de 70 € bruts (TVA non applicable, art 293B du CGI) auquel s'ajoute une contribution diffuseur de 1,1%.

Article 4:

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 10 novembre 2022

Par délégation du Conseil municipal, Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

1 0 NOV 2022



Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20221110-DEC2022-99-DE Date de télétransmission : 10/11/2022 Date de réception préfecture : 10/11/2022